

Arques, le 05 Mai 2014

Le Maire de la Ville d'Arques

à

Mesdames et Messieurs les  
Commerçants et Artisans

**Service des Relations Publiques**

Affaire suivie par :

**Jérôme COMBAUX**

N/Réf. : S.M. / F.A. / J.C

Objet : ARQUES EXPO 2014

Madame, Monsieur,

Fort du succès rencontré par la troisième édition du salon Arques Expo et soucieux de continuer les efforts de la Municipalité envers le commerce local, j'ai décidé de renouveler cette manifestation avec le partenariat du Groupement des Commerçants et Artisans Arquois (G.C.A.A.).

Aussi, je vous informe que la 4<sup>ème</sup> édition du salon « ARQUES EXPO » se tiendra les 25 et 26 octobre prochain dans les salles du COSEC et Arts Martiaux.

La Municipalité sollicite votre participation afin de faire connaître au public les produits réalisés et les atouts de la région audomaroise. Les modalités financières d'inscription au salon sont les suivantes :

- un stand de 3mX3m sera mis gracieusement à disposition de chaque exposant Arquois adhérent au G.C.A.A., aux associations loi 1901 (activité non commerciale) ainsi qu'aux auto-entrepreneurs ou sous un régime équivalent pouvant justifier d'un chiffre d'affaire annuel inférieur à 15000€.
- 50€ pour l'occupation d'un stand de 3mX3m pour les producteurs locaux relevant du régime agricole (vente directe producteur-consommateur)
- 100€ pour l'occupation d'un stand de 3mX3m pour les commerçants et artisans Arquois non adhérents au G.C.A.A. (vous avez toujours la possibilité d'adhérer au groupement en contactant son Président M DELPLANQUE ou Jérôme COMBAUX en mairie d'Arques)
- 200€ pour l'occupation d'un stand de 3mX3m pour les commerçants et artisans non Arquois
- chaque exposant a la possibilité de réserver un emplacement de 3 mètres linéaires supplémentaires (portant ainsi la surface maximale du stand à 6mX3m). Cet agrandissement sera facturé au prix de 150€ TTC.
- tous les exposants, sans exception, devront établir un chèque de dépôt de garantie de 250€ (ce dépôt de garantie vous sera intégralement restitué si aucune dégradation des stands n'est constatée par l'organisateur et si vous vous conformez

aux horaires d'ouverture du salon sinon 50€ par demi-journées de fermeture de votre stand seront retirés).

La prise en charge des stands pourra s'effectuer à partir du jeudi 23 octobre à 13h30 et l'installation devra être effective pour le samedi 25 octobre à 10h, l'inauguration étant prévu à 11h.

Le démontage des stands devra être complet et effectif pour le dimanche 26 octobre à 20h30 afin de permettre au personnel municipal la désinstallation des stands (sauf accord de la Municipalité).

Si cette proposition vous intéresse, je vous remercie de prendre contact avec le Service des relations publiques, qui vous précisera plus en détail les modalités d'organisation et de me retourner le bulletin d'inscription ci-joint **avant le 20 Juin 2014** accompagné **impérativement** de votre chèque de dépôt de garantie (libellé à l'ordre du Trésor Public) et le cas échéant, d'un chèque supplémentaire correspondant au paiement du stand (à l'ordre du Trésor Public).

La communication événementielle sera prise en charge : 20000 tracts et 200 affiches seront distribués sur le secteur audomarois.

J'attire votre attention sur le fait que le nombre de place est limité.

Comptant vivement sur votre participation,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués et les meilleurs.

Le Maire de la Ville d'Arques

**Caroline SAUDEMONT**

NB : La Municipalité se réserve le droit de refuser l'inscription si le type de produit ou de service ne correspond pas à l'esprit du salon ou si le type d'activité est déjà proposé.